



## COMpte-REndU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA CHÂTRE-EN-BERRY

**EN DATE DU 28 novembre 2016**  
**Salle de La Chapelle, rue Jean Pacton à La Châtre**

\*\*\*\*\*

**Étaient présents : 81 membres**

### **Délégués des Communes**

1. M. FORISSIER Nicolas (Ancien Ministre, Conseiller Régional, Maire de LA CHATRE) Président
2. M. DEGAY Jean Michel (Maire d'AIGURANDE) 1er Vice-Président
3. M. DAUGERON François (Maire de SAINTE SEVERE) 3ème Vice-Président
4. M. ALLEBEE Robert (POULIGNY NOTRE DAME)
5. Mme ALLELY Françoise (MALICORNAY)
6. Mme AUROUX Karine (ST CHRISTOPHE EN BOUCHERIE)
7. M. BALLEREAU Jean Marc (CLUIS)
8. Mme BOUBET Paulette (VIGOULANT)
9. Mme BRUNAUD Anne Marie (MALICORNAY)
10. Mme CHADRON Mauricette (FEUSINES)
11. Mme CHAGNON Josette (LACS)
12. M. CHARASSON Patrick (Maire de FEUSINES)
13. Mme CHATTON Mauricette (LE MAGNY)
14. M. CHAUVAT Jean Marc (NEUVY ST SEULCHRE)
15. Mme COMMON Colette (SAZERAY)
16. Mme D'HOOGHE Nicole (VERNEUIL SUR IGNERAIE)
17. M. DEBEURET Jean Louis (MOUHERS)
18. Mme DEBONDANS Sylvie (VIJON)
19. M. DEGUET Rémy (SAINT PLANTAIRE)
20. M. DENORMANDIE Arnaud (FOUGEROLLES)
21. M. DORADOUX Jean Luc (Maire de PERASSAY) représenté par Mme BAUDE suppléante
22. M. DUDAN Jacques (MONTIPOURET)
23. Mme DUPEUX Marie Jeanne (SAZERAY)
24. M. FOISEL Michel (FOUGEROLLES)
25. M. GENICHON René (Maire du VIGOULANT)
26. M. GRANDHOMME Hervé (Maire d'ORSENNES)
27. M. GROLLEAU Philippe (LA BERTHENOUX)
28. M. HERLEMONT Etienne (LIGNEROLLES)
29. M. JOUVE Cyril (MONTLEVIC)
30. M. JULIEN Pierre (LE MAGNY)
31. Mme LABESSE Elisabeth (Maire de CHASSIGNOLLES)
32. M. LACOU Patrick (Maire de SARZAY)
33. M. LAFONT Marc (MERS SUR INDRE)
34. M. LAGOUTTE Gérard (LOURDOUEIX ST MICHEL)
35. M. LAMBILLIOTTE Patrick (Maire de SAINT AOUT)
36. Mme LAMY Danielle (Maire de POULIGNY NOTRE DAME)
37. M. LANSADE François (LOURDOUEIX ST MICHEL)
38. M. LAURENT Julien (LOUROUER ST LAURENT)

39. Mme MALOT Madeleine (Maire de VERNEUIL SUR IGNERAIE)
40. M. MARATHON Jean Paul (BUXIERES D'AILLAC)
41. M. MATHEY Jean Luc (NEUVY ST SEPULCHRE)
42. M. MENURET Quentin (LYS ST GEORGES)
43. M. MICHOT Olivier (LYS ST GEORGES)
44. M. MINET Claude (Maire de CLUIS)
45. M. MITATY Bernard (Maire de CROZON SUR VAUVRE)
46. Mme MONGIS CARRION Simone (Maire de MONTCHEVRIER)
47. M. MONTINTIN Christian (GOURNAY)
48. M. MOULIN Christophe (BRIANTES)
49. M. NAISSANT Jacques (LOUROUER ST LAURENT)
50. Mme NICOLAS Barbara (Maire de MOUHERS)
51. M. NICOLET Jean Pierre (ST AOUT)
52. Mme NOC CHAPUT Stéphanie (CHASSIGNOLLES)
53. Mme OLD Isabelle (LA MOTTE FEUILLY)
54. M. PAQUIGNON Christian (Maire de TRANZAULT)
55. M. PASQUET Henri (CROZON SUR VAUVRE)
56. M. PEDARD Jean Pierre (Maire de CHAMPILLET)
57. Mme PERICAT Josette (MONTCHEVRIER)
58. M. PICHON Jean Claude (LA CHATRE) représenté par Mme Danielle PEARON suppléante
59. Mme PILLOT DUPUIS Laurence (SAINTE SEVERE)
60. M. PIROT Michel (Maire de CREVANT)
61. M. RABRET Benoît (VIJON) représenté par Mme GAREYTE suppléante
62. Mme RAINAUD Dominique (PERASSAY)
63. Mme ROUILLARD Mireille (VICQ EXEMPLET) représenté par M. Emmanuel DAUDON suppléant
64. M. SACHET Bertrand (GOURNAY)
65. M. SAINT MICHEL Bertrand (ORSENNES)
66. Mme SCHIAVI Béatrice (SAINT CHARTIER)
67. Mme SIMON Monique (MONTLEVIC)
68. Mme TEINTURIER Jacqueline (MONTGIVRAY)
69. M. TORNETTO Gilbert (CHAMPILLET)
70. Mme TRIBET Annie (CREVANT) représentée par Mme Sabine GONNARD suppléante
71. M. VIAUD Philippe (TRANZAULT) représenté par Mme Chantal HIBERT suppléante
72. M. VIGNOT Alain (LIGNEROLLES)
73. M. WEINLING Eric (Maire de POULIGNY ST MARTIN)

### **Conseillers Départementaux**

74. M. BLIN Michel (Conseiller Départemental de NEUVY ST SEPULCHRE)
75. Mme LAFARCINADE Marie Jeanne (Conseillère Départementale de NEUVY ST SEPULCHRE)
76. Mme SELLERON Michèle (Conseillère Départementale de LA CHATRE)

### **Délégués des Communautés de Communes**

77. M. GARRY André (Maire de Lourdoueix St Michel)
78. M. GAUTRON Guy (Président de la Communauté de Communes du Val de Bouzanne)
79. M. MANCOIS Jean Luc (Maire de St Christophe en Boucherie)
80. M. POITRENAUD Jean Jacques (Chassignolles)
81. M. ROBERT Christian (Maire de Mers sur Indre)

M. MOREAU Jean-Claude (Président du Conseil de développement) représenté par M. Michel SUCHET suppléant

**Équipe du Pays :**

M. LE ROUX Yann (Directeur), Mme CHABENAT Dominique (Secrétaire comptable), Mme PERES Katia (Animatrice OPAH) M. VASLIN Pierre-Emmanuel (Animateur LEADER), Mme AUMARECHAL Blandine (Chargée de mission Santé)

**Étaient excusés ou absents : 31 délégués**

1. M. ALIX Claude (NERET)
2. Mme BAHY Christine (NOHANT VIC)
3. M. BELLET Alain (POULIGNY ST MARTIN)
4. Mme BLANCHARD Chantal (VICQ EXEMPLET)
5. M. BLIN Michel (Maire de MONTGIVRAY)
6. M. BOULBON Frédéric (BRIANTES)
7. M. BOURDEAU Jean Marie (LACS)
8. M. BRETAUD Michel (Maire de LA BUXERETTE)
9. M. BREUILLAUD Michèle (MERS SUR INDRE)
10. M. BRISSE Patrick (SARZAY)
11. M. BRUNET Marc (THEVET ST JULIEN)
12. Mme BUVAT Françoise (URCIERS)
13. M. CALAME Daniel (Maire de SAINT PLANTAIRE)
14. M. COURTAUD Pascal (Président de la Communauté de Communes de la Marche Berrichonne)
15. M. DESCOUT Serge (Président du Conseil Départemental de l'Indre, Conseiller Départemental de LA CHATRE)
16. M. GENICHON Sébastien (NERET)
17. M. LELARD Philippe (MONTIPOURET)
18. M. MAILLIEN Bernard (AIGURANDE)
19. M. MARECHAL Emmanuel (LA BUXERETTE)
20. Mme MARIE Sabrina (ST CHRISTOPHE EN BOUCHERIE)
21. M. MARIEZ Bernard (SAINT CHARTIER)
22. M. NONIN Patrick (Maire de NOHANT VIC)
23. M. PERRIN Maurice (ST DENIS DE JOUHET)
24. Mme PILLET Michelle (LA BERTHENOUX)
25. Mme POISSONNET Sandra (MAILLET)
26. M. PRADAT Eric (URCIERS)
27. M. QUENTIN Benjamin (LA MOTTE FEUILLY)
28. Mme RAYMOND Delphine (THEVET ST JULIEN)
29. M. SAGET Gérard (Maire de BUXIERES D'AILLAC)
30. M. SIMON Bruno (Maire de ST DENIS DE JOUHET)
31. M. THEBAULT Bernard (MAILLET)

Monsieur ROULLET Dominique (Conseiller Régional référent)

Madame GOMBERT Annick (Conseillère Régionale)

Mme REYT Astrid (Chargée de Mission, région Centre-Val de Loire)

M. LUMET Christophe (Directeur de la DATER, Conseil départemental de l'Indre)

---

M. Jean-Michel DEGAY, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, ouvre la séance et remercie tous les membres présents à ce Comité syndical qui se tient dans la salle de La Chapelle à LA CHÂTRE.

Il tient à excuser toutes les personnes qui n'ont pas pu se libérer pour ce Comité syndical (se référer à la liste des excusés ci-avant), et notamment les 2 conseillers régionaux :

- M. Dominique ROULLET, Vice-Président du Conseil régional, Conseiller régional référent
- Mme Annick GOMBERT, Conseillère régionale

M. DEGAY demande si les membres du Syndicat ont des observations sur le compte-rendu de la dernière assemblée générale du 6 juin 2016. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Il demande aux membres du Comité syndical de bien vouloir se lever pour observer une minute de silence en hommage à **M. Louis PINTON**, délégué du Pays, Sénateur de l'Indre, et ancien Président du Conseil départemental.

M. Degay passe à l'examen de l'ordre du jour.

### **Ordre du jour :**

- 1) Projet ID Campagne : présentation ADAR, SAFER et PLES
- 2) SCoT : engagement de l'élaboration du Schéma
- 3) Appel à projets MAEC 2017 : validation de la candidature
- 4) Itinéraires cyclables : avancement de l'étude
- 5) Contrat Local de Santé : état d'avancement
- 6) Divers

---

## **1) Projet ID Campagne : présentation ADAR, SAFER et PLES**

M. FORISSIER accueille les intervenants : **Valérie DIAGNE**, Directrice de la SAFER, **Charlotte VIGNAUD**, chargée de mission du PLES et **Olivier BENELLE**, chargé de mission de l'ADAR.

Il les remercie de leur présence à ce Comité syndical pour présenter le projet « Espaces test agricoles » bénéficiant d'une subvention régionale « ID en Campagne ».

Le projet consiste à « Développer des installations progressives en agriculture paysanne et/ou biologique sur le territoire de l'Indre via un dispositif d'Espaces Test Agricoles » dans le cadre du partenariat suivant : PLES, ADEARI, ADAR, RENATA et ARDEAR.

### **1- L'ESPACE TEST AGRICOLE : UN OUTIL A DISPOSITION DES COLLECTIVITES**

Les objectifs de l'Espace Test Agricole sont les suivants :

- Redéployer une agriculture de proximité, créatrice d'emploi
- Favoriser l'installation de personnes non issues du milieu agricole
- Sécuriser les reconversions professionnelles et les parcours d'installation
- Renouveler le travail collectif et collaboratif

C'est un outil basé sur les principes suivants :

- une prise de risque limitée
- une activité gérée de façon autonome
- une durée limitée

L'accompagnement des porteurs de projets s'effectue au sein d'une couveuse d'entreprise dans le cadre d'un *Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE)* :

- Cadre juridique spécifique
- Durée de 3 mois à 36 mois
- Test de l'activité agricole (élevage, maraichage, ...)
- Formation au métier de chef d'entreprise
- Intégration d'un réseau pour éviter l'isolement

**Le problème récurrent pour les porteurs de projet agricole, est l'accès au foncier.** Aussi il convient de sensibiliser les collectivités locales et de les accompagner pour mobiliser du foncier puis le mettre à disposition des porteurs de projet agricole.

## 2- LES DISPOSITIFS DE MOBILISATION DU FONCIER

La Directrice de la SAFER de l'Indre présente quelques outils permettant aux collectivités locales de mobiliser du foncier :

- Vigifoncier (portail cartographique d'information foncière)
- Diagnostics agricoles et fonciers (connaissance du territoire, documents de planification)
- Etudes sur le foncier « délaissé » (identification de friches)
- Animation foncière dans le cadre de l'installation agricole :
  - Identification des biens susceptibles de se libérer à court ou moyen terme
  - Prospection en vue de la maîtrise foncière des biens en voie de libération
  - Maîtrise foncière : acquisition par la collectivité via un appui technique et administratif de la SAFER, ou rétrocession par la SAFER au profit d'un nouvel installé dont le projet est validé par la collectivité

## LES SERVICES PROPOSES PAR LE PLES, L'ADEARI ET L'ADAR :

Le groupement (PLES, ADEARI et ADAR) propose des services d'accompagnement des collectivités pour l'installation de porteurs de projets agricoles :

- Recensement du matériel et des aménagements nécessaires,
- Réalisation d'un plan de financement,
- Réalisation de diagnostic des terres,
- Comité de sélection des porteurs de projet pour l'intégration en espace test
- Suivi du porteur de projet sur 3 ans (comptabilité, commercial, technique agricole)
- Organisation de l'approvisionnement en restauration collective

Destiné au recensement du foncier disponible dans les communes en vue d'installer des porteurs de projets agricoles, un questionnaire a été remis en séance aux élus.

Ce questionnaire sera transmis par mail à toutes les communes accompagné par le **guide des collectivités** (Comment favoriser l'installation agricole sur mon territoire), consultable en ligne à l'adresse suivante : <http://fr.calameo.com/read/00484491664f111f7d8a7>

Les collectivités intéressées sont invitées à renseigner ce questionnaire afin de rencontrer individuellement les partenaires de l'opération « Espaces Tests Agricoles ».

## 2) SCoT : engagement de l'élaboration du Schéma

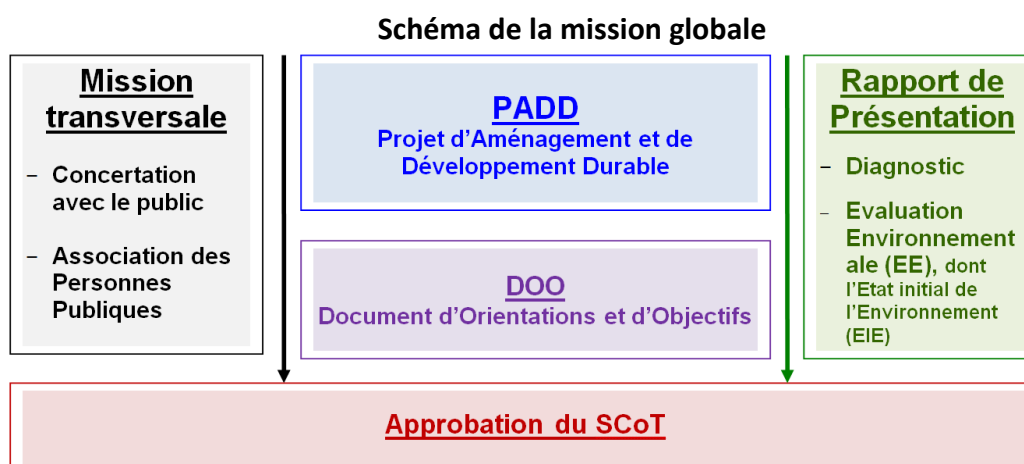
Le Président présente le calendrier prévisionnel du SCoT :



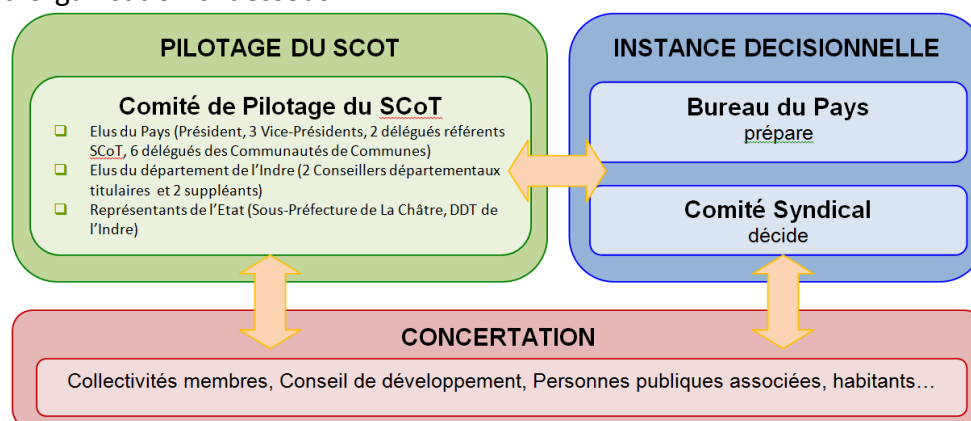
- ❑ Appel à projets « SCoT ruraux 2016 » :
  - Attribution de l'aide de l'Etat en 2016 : 35 500 € (DGD)
- ❑ Comité syndical du 28/11/2016 :
  - Validation de la consultation des bureaux d'études
  - Création d'un poste à temps plein de chargé mission SCoT / PLUi, à compter du 1er janvier 2017, mutualisé avec les CdC intéressées
  - Validation de la création d'un Budget annexe « SCoT »
- ❑ Comité syndical (février 2017) : Débat d'orientations budgétaires
- ❑ Comité syndical (mars 2017) : Vote du Budget annexe « SCoT »
- ❑ A partir d'avril 2017 :
  - Engagement de l'étude pour élaborer le SCoT
  - Recrutement du chargé mission « SCoT / PLUi »

Le Président indique que le cahier des charges de l'étude SCoT a été validé par le Comité de Pilotage SCoT du 21/11/2016, dont voici les points clés :

Objet du marché : Elaboration du SCoT du Pays jusqu'à son approbation définitive



L'élaboration du SCoT s'appuiera sur les instances existantes au sein du Pays, selon le schéma d'organisation ci-dessous :



Durée du marché : Approbation du projet SCoT du Pays **de préférence avant le 31 mars 2020** et au plus tard le 31 décembre 2020

Durées indicatives des différentes étapes du SCoT :

- ❑ Diagnostic et Etat Initial de l'Environnement : 6 à 10 mois
- ❑ PADD : 8 à 12 mois
- ❑ DOO : 8 à 12 mois
- ❑ Evaluation Environnementale : 8 à 12 mois
- ❑ Formalisation du rapport de présentation, du PADD et du DOO pour arrêt du projet SCoT : 4 à 6 mois
- ❑ Phase administrative et enquête publique : 6 à 9 mois
- ❑ Approbation du Projet SCoT : 2 à 3 mois

#### Sélection des offres : Critères d'appréciation

##### 1. Valeur technique de l'offre (60 %) :

- ❑ Pertinence de l'offre (40%)
  - Compréhension de la mission
  - Pertinence de la méthodologie proposée et son adéquation à la demande
  - Plus-value de la proposition
  - Délai proposé pour réaliser la mission globale
- ❑ Qualité et compétences de l'équipe en charge de la mission (20%)
  - Équipe (Nombre d'intervenants)
  - Compétences des intervenants (Pluridisciplinarité)
  - Diplômes des intervenants
  - Expériences des intervenants dans des prestations similaires

##### 2. Prix de l'offre (40 %)

#### Consultation des bureaux d'étude spécialisés : calendrier prévisionnel

- ❑ Lancement de la consultation : mi-janvier 2017
- ❑ Remise des offres : 24 février 2017
- ❑ Sélection du bureau d'études : mars 2017
- ❑ Engagement de l'étude SCoT : avril 2017 (après le vote du Budget 2017)

Le Président propose au Comité syndical de **valider l'engagement de l'étude SCoT.**

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ **APPROUVE** l'engagement de la mission globale consistant en l'élaboration du SCoT du Pays de La Châtre en Berry jusqu'à son approbation définitive
- ⇒ **VALIDE** le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) relatif à l'élaboration du SCoT du Pays de La Châtre en Berry
- ⇒ **APPROUVE** l'engagement d'une consultation auprès de bureaux d'études
- ⇒ **DELEGUE** au Comité de Pilotage SCoT la sélection du prestataire qui sera retenu pour élaborer le SCoT du Pays
- ⇒ **MANDATE** le Président du Pays pour solliciter une subvention de l'Etat au titre des deux tranches complémentaires de la DGD en 2017 et 2018
- ⇒ **AUTORISE** le Président du Pays à engager toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre du SCoT

## Poste de chargé de mission SCoT / PLUi

Sachant que l'Etat a retenu le projet SCoT du Pays, le Président propose de créer un poste de chargé de mission SCoT / PLUi comme suit :

- ❑ Poste à temps plein SCoT / PLUi mutualisé par convention avec les CDC intéressées (La Châtre Ste Sévère et Val de Bouzanne)
- ❑ Poste à créer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017
  - Annonce mi-janvier / candidature mi-février / sélection mars
  - Poste à pourvoir à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017
- ❑ Fiche de poste validée par le Comité de Pilotage SCoT

Conformément à l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifié par les articles 40 et 41 de la loi 2012-347 du 12 mars 2012, le Président propose au Comité syndical de **valider la création d'un poste de chargé de mission SCoT / PLUi**.

### Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ **DECIDE** de créer un emploi permanent de chargé de mission SCoT / PLUi de catégorie A à temps complet, à compter du 1er janvier 2017
- ⇒ **PRECISE** que cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel pendant une période maximale de 3 ans et renouvelable une fois dans la limite d'une durée maximale de 6 ans, afin d'exercer les fonctions d'animation et de suivi du SCoT du Pays et des PLUi des Communautés de Communes
- ⇒ **ARRETE** la durée de travail hebdomadaire à 35 H
- ⇒ **FIXE** la rémunération afférente à cet emploi sur la base de la grille indiciaire du grade d'Attaché territorial
- ⇒ **AUTORISE** le Président à signer le contrat de travail à venir

Le Président propose au Comité syndical de **valider la création d'un budget annexe SCoT**.

### Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ **APPROUVE** la création d'un budget annexe SCoT au budget principal du Syndicat afin que les dépenses et les recettes liées au SCoT soient clairement identifiées et affectées
- ⇒ **DECIDE** que :
  - le montant de la participation financière des Communautés de Communes sera fixé par une cotisation calculée en euros par habitant
  - le montant des frais de fonctionnement sera calculé sur la base forfaitaire de 15% des frais de personnel liés à l'animation du SCoT
- ⇒ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à l'élaboration et à l'exécution du budget annexe SCoT

## 3) Appel à projets MAEC 2017 : validation de la candidature

Le Président rappelle que le Pays est le seul territoire « hors Natura 2000 » de la région Centre-Val de Loire bénéficiant de Mesures Agro-Environnementales.



A ce titre, le Pays a mobilisé depuis 2011 un montant total de 3 790 668 €, permettant à 180 agriculteurs de contractualiser une MAE sur une période de 5 ans. Ces mesures ont permis de préserver 4 672 ha de prairies, 184 km de haies et 555 arbres isolés.

Le Président précise les éléments de l'appel à projets « MAEC 2017 » :

- ❑ Lancement de l'Appel à projets régional MAEC 2017 : 21/10/2016
- ❑ Élaboration du PAEC (Projet Agro-Environnemental et Climatique) à l'échelle du Boischaud Sud pour la campagne MAEC 2017 :
  - Contrats MAEC / Animation PAEC / Actions de formations
- ❑ Candidature PAEC Boischaud Sud : dépôt avant le 02/12/2016 (région et DRAAF)
- ❑ Sélection des PAEC en commission régionale : février 2017
- ❑ Dépôt des dossiers MAEC 2017 par les agriculteurs : 15 mai 2017 (date de la prochaine déclaration PAC)
- ❑ Animation territoriale pour la pré-contractualisation des MAEC 2017 : de janvier à mai 2017

Le Président propose au Comité syndical de **valider la candidature du territoire à l'appel à projets MAEC 2017.**

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ **VALIDE** le projet PAEC Boischaud Sud qui a reçu un avis favorable du Comité de pilotage du 24/11/2016
- ⇒ **APPROUVE** le dépôt du dossier PAEC Boischaud Sud avant le 02/12/2016 auprès de la région Centre-Val de Loire et de la DRAAF Centre en vue de candidater à l'appel à projets MAEC 2017
- ⇒ **DELEGUE** l'élaboration du PAEC et l'animation de la campagne MAEC 2017 aux prestataires retenus par le Pays :
  - Animation territoriale : Association ADAR-CIVAM
  - Expertise agricole : Chambre d'agriculture
  - Expertise environnementale : Association Indre Nature
- ⇒ **AUTORISE** le Président du Pays :
  - à déposer une candidature à l'appel à projets MAEC 2017,
  - à solliciter tous les financements mobilisables auprès de l'Europe, de l'Etat et de la région Centre-Val de Loire,
  - et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la MAEC.

#### **4) Itinéraires cyclables : avancement de l'étude**

---

**Identification des itinéraires cyclables (étape 1)**

L'identification du tracé des itinéraires cyclables (étape 1) a été validée en Comité inter-Pays du 8 septembre 2016.

Les itinéraires « Compostelle à Vélo » et « Indre à vélo » sont présentés en détail par section aux délégués du Pays.



## Aménagements cyclables (étape 2)

Les rencontres avec les élus des 3 Communautés de Communes les 7 et 16 novembre 2016 ont permis de présenter les actions à mener et leurs chiffrages.

Ces aménagements cyclables seront validés en Comité inter-Pays du 16 décembre 2016 à St Amand Montrond.

Une restitution de l'étude vélo, commune aux 3 territoires, est prévue au 1<sup>er</sup> trimestre 2017 à La Châtre.

Le plan d'actions a été détaillé en Comité syndical, avec un chiffrage indicatif :

**Action 1 : Jaloner les itinéraires « Indre à vélo » et « Compostelle »**

- AMO des CdC : 15 000 € (étude permettant aux CdC de réaliser la signalisation des itinéraires)
- Signalisation des itinéraires : 40 000 € (le coût serait réduit à 26 000 €, si le département de l'Indre prend à sa charge la pose des panneaux)

**Action 2 : Développer le stationnement vélos (centres-bourgs et sites Touristiques)**

- 61 stations : 15 250 €

**Action 3 : Promouvoir les itinéraires**

- Complément du carnet de route « Indre à vélo » : 2 000 €
- Création du carnet de route « Compostelle à vélo » : 7 000 €
- Création du guide « Compostelle à vélo » : 20 000 € (à prévoir plus tard, quand l'itinéraire sera entièrement réalisé de Vézelay à Saint Jean Pied de Port)

**Action 4 : Développer l'accueil à la nuitée dans les campings situés le long de l'itinéraire**

- Installation de 2 « abricyclos » par camping (La Châtre, Montgivray, Neuvy, St Plantaire et Ste Sévère) : 20 000 €

Action 5: Structurer l'**accueil des cyclistes dans les offices du tourisme** du parcours

- 2 panneaux d'information mentionnant le plan des itinéraires : 4 000 €

Action 6 : Définir les conditions de mise en place de la **location de vélos** et de vélos à assistance électrique

- Offre de location prévoyant un entretien de la flotte de vélos : 15 000 € (à prévoir, uniquement pour les boucles à vélo)

Action 7 : Mettre en place un **comité d'itinéraire « Compostelle »**

Les Communautés de Communes qui le souhaitent pourront créer en complément un réseau de « boucles à vélo » pour assurer une découverte touristique de leur territoire.

M. Mathey, élu référent vélo, est favorable au développement des boucles à vélo permettant de toucher un public plus familial et favorisant les dépenses sur le territoire.

Suite à l'intervention de Mme Labesse, Maire de Chassignolles, le Président de la CdC de La Châtre Ste Sévère précise que la Commission tourisme étudiera la création de boucles vélo à réaliser dans la mesure du possible en même temps que l'itinéraire principal.

M. Blin, Maire de Montgivray et M. Robert, Maire de Mers sur Indre proposent d'organiser une sortie vélo au printemps avec les élus intéressés pour tester une section des itinéraires cyclables.

## 5) **Contrat Local de Santé : état d'avancement**

---

Le « Diagnostic de santé » est en cours de finalisation par l'ORS

- Conférences des élus : 10 octobre 2016
- Rencontre avec les professionnels de santé : 14 et 15 novembre 2016
- Restitution du diagnostic auprès des élus, des professionnels de santé et des habitants : 1<sup>er</sup> trimestre 2017

Les premières idées qui émergent :

- La promotion du territoire
  - Pour attirer de nouveaux médecins
  - Réaliser un répertoire des acteurs et services de santé
- La prévention au sens large
  - Dans tous les domaines de santé
  - Pour tous les âges
- L'amélioration de l'existant
  - Favoriser le maintien à domicile
  - Développer le soutien aux aidants
- L'innovation
  - Mise en place de « cafés thématiques » pour échanger autour de la santé

L'élaboration du Contrat Local de Santé consistera à :

1. Prioriser des objectifs
2. Qui orienteront les groupes de travail

3. Composés d'élus et de professionnels de santé
4. Pour rédiger des fiches actions

Le calendrier prévisionnelle du Contrat Local de Santé est la suivante :

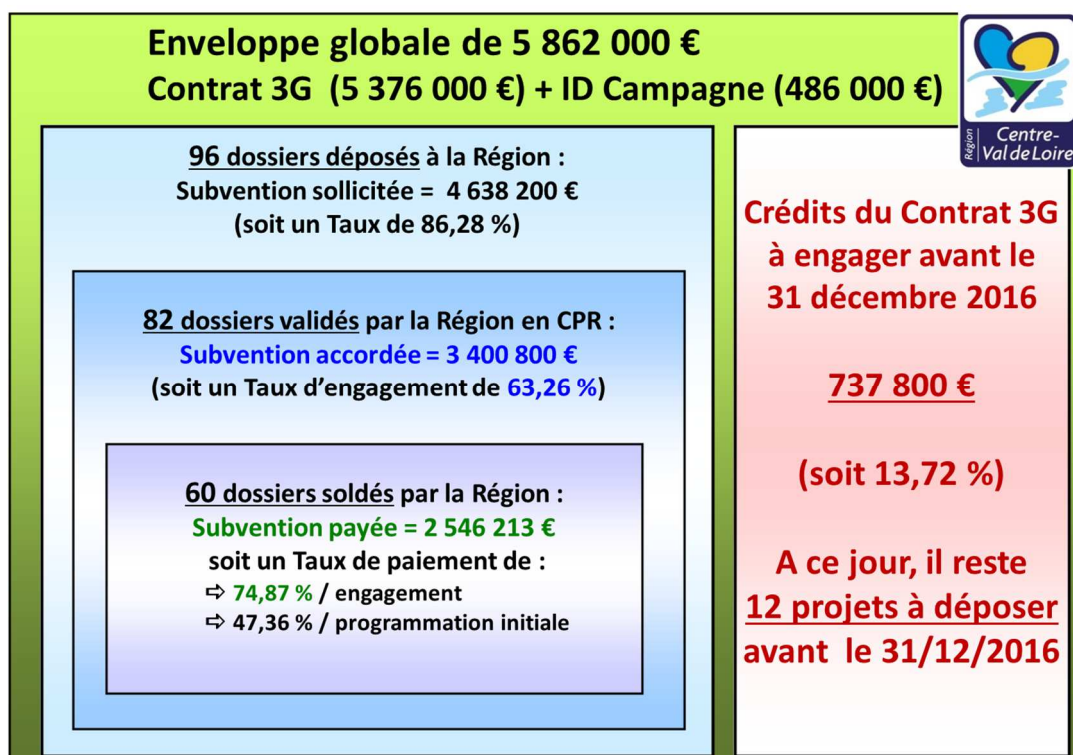


Le Président rappelle que Blandine Aumaréchal se tient à la disposition des élus pour toutes les questions relatives au Contrat Local de Santé et à la thématique « santé » plus largement. **Il invite les élus à se mobiliser pour l'élaboration du Contrat Local de Santé.**

## 6) Divers

### CONTRAT REGIONAL DE 3EME GENERATION : ÉTAT D'ENGAGEMENT

Le Président détaille l'état d'engagement des crédits régionaux en [novembre 2016](#)



Les 12 dossiers restant à déposer avant le 31/12/2016, se répartissent comme suit :

Maîtres d'ouvrage	Nombre de Projets	Subvention réservée	% / dotation de 5 376 000 €
1 Communauté de Communes	6	527 000 €	9,80%
2 Communes	3	155 600 €	2,89%
3 Privés (1 CUMA et 2 agriculteurs)	3	55 200 €	1,03%
<b>16</b>	<b>12</b>	<b>737 800 €</b>	<b>13,72%</b>

Pour les dossiers non complets, la région adressera un courrier aux maîtres d'ouvrage concernés indiquant les pièces à fournir dans un délai de 2 mois.

Le Président rappelle que les crédits régionaux non engagés en fin de Contrat 3G seront déduits de l'enveloppe « Très Haut Débit » du CRST (1,6 M €).

**Le solde des subventions régionales sera versé sur production par les maîtres d'ouvrage des pièces justificatives de paiement avant le 31 décembre 2017.**

## PROGRAMME LEADER

Le Président indique que le Comité de programmation LEADER du 24/11/2016 a permis d'aborder les points suivants :

### ❑ Validation de la convention Leader

- Approbation du Conseil Régional (Autorité de gestion) : 6 septembre 2016
- Approbation de l'Agence de Service et de Paiement (Organisme de paiement) : 17 novembre 2016
- Signature administrative de la convention Leader : novembre 2016
- Date de signature publique sera fixée ultérieurement suivant l'agenda des élus

### ❑ Mise en œuvre d'un plan de communication

- Des supports de communication destinés aux différents prescripteurs (plaquette de présentation du programme) et aux porteurs de projets potentiels (guide du porteur de projet) ont été soumis à l'examen des membres du comité

### ❑ Définition d'une grille d'analyse et de sélection des projets

- En cohérence avec les éléments de sélection des opérations retenus dans les fiches actions, proposition de critères de recevabilité définis dans une grille d'analyse des projets

Le programme LEADER va s'engager en 2017 dans une phase opérationnelle :

- Accueil et accompagnement des porteurs de projets
- Constitution et instruction des dossiers de subvention
- Programmation des dossiers et attribution des subventions
- Suivi de l'exécution du programme LEADER et ajustement des crédits par action



## ANIMATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE (TVB)

- ❑ Comité d'animation TVB du 9 novembre 2016 :
  - **Sensibilisation du grand public** : Validation de l'exposition itinérante, du dépliant sur la TVB et de la lettre d'information n°3
  - **Observatoire du bocage** : Validation de l'organisation de la journée
- ❑ **Présentation du plan d'actions de la TVB du Pays de La Châtre en Berry** : 29 novembre 2016 lors de la restitution de la TVB du Pays Berry St Amandois
- ❑ **Lancement de l'observatoire du bocage** : jeudi 15 décembre 2016 à la salle des fêtes de LA CHATRE (conférence-débat, repas et animations)
- ❑ Prochaines actions d'animation de la TVB au 1<sup>er</sup> semestre 2017 :
  - Evènementiel « **opération zéro pesticide** » : croisement des regards « élus » et « agriculteurs » engagés dans la réduction des produits phytosanitaires
  - **Chauffage bois** : Echanges avec les élus intéressés lors de l'inauguration de la chaufferie collective bois de Saint Plantaire



Présentation de supports de communication sur la TVB du Pays :

- Panneaux d'information des randonneurs sur la biodiversité implantés sur le sentier botanique de Chassignolles
- Exposition itinérante (à la disposition des communes intéressées)
- Dépliant et lettres d'information (téléchargeables sur le site internet du Pays)

---

Le Président demande aux membres du Comité Syndical s'il y a des questions. Aucun délégué ne prenant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt l'Assemblée Générale.

**Le Président,  
Nicolas FORISSIER**

**Les membres présents,**